

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### - RÉUNION DU 29 AOUT 2023 -

### DÉCISION N° 23 - 06 - 042

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 20 juin 2023 s'est réuni le mardi 29 août 2023 à partir de 10 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

#### Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)

#### Excusés :

- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

#### **Décision 3 : La convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre les SDIS de la Loire et de la Saône-et-Loire.**

L'entraide courante s'entend hors cas de mise en œuvre des dispositions ORSEC (générales ou spécifiques) ou du déclenchement d'un Plan Particulier d'Intervention et concerne les interventions de proximité et de secours d'urgence (incendie, accidents, secours à personne...).

Les autres interventions non urgentes (prestations payantes et carences d'ambulanciers privés notamment) ou qui peuvent être différées ont vocation à être effectuées par le SDIS administrativement compétent.

Le présent projet de convention s'inscrit dans le cadre des missions opérationnelles prévues à l'article L.1424-2 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des règlements opérationnels mis en œuvre par chaque SDIS partie à la convention.

Pour rappel, la convention existante jusqu'alors a fait l'objet de prorogation par voie d'avenants dans l'attente de l'approbation du règlement intérieur du SDIS 71.

Ainsi, la présente convention serait conclue pour une période de cinq années soit jusqu'au 30 juin 2028 et formaliserait les centres de rattachement de communes défendues par les centres du SDIS limitrophe.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :** Le bureau approuve le projet de convention interdépartementale d'assistance opérationnelle entre les SDIS de la Loire et de la Saône-et-Loire et autorise la Présidente à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

La Présidente du Conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire

A blue ink signature of Marianne Darfeuille, written in a cursive style.

Marianne DARFEUILLE